Paris 1 - Panthéon Sorbonne

Les relations sociales en Europe pendant la Première Guerre mondiale (1).

Histoire des relations sociales en Europe

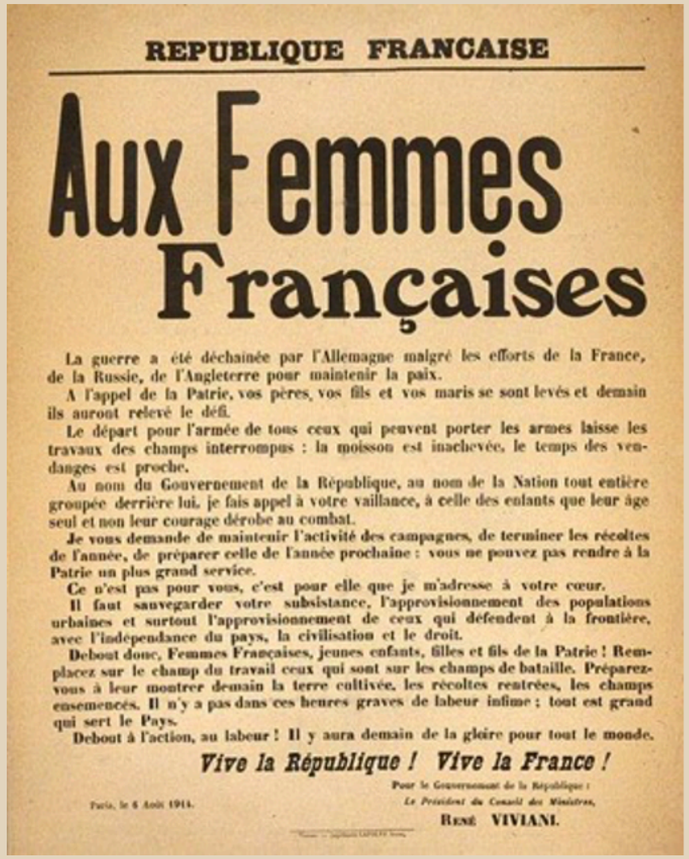
30 septembre 2026



Comment les entreprises se sont-elles adaptées, dans leur organisation ou leur production, au contexte de la guerre ? Quel est le rôle de l'État dans cette réorganisation du travail et des relations sociales ?

Quelles sont les conséquences de la guerre et des Unions sacrées sur les conditions de travail à l'arrière dans les pays européens belligérants. Quelles catégories de main-d'œuvre sont également mises à contributions dans l'effort de guerre ? Pourquoi et dans quelles conditions ?

Doc. 6 : “Aux femmes françaises”



REPUBLIQUE FRANCAISE

Aux Femmes Françaises

La guerre a été déchaînée par l'Allemagne malgré les efforts de la France, de la Russie, de l'Angleterre pour maintenir la paix.

A l'appel de la Patrie, vos pères, vos fils et vos maris se sont levés et demain ils auront relevé le défi.

Le départ pour l'armée de tous ceux qui peuvent porter les armes laisse les travaux des champs interrompus : la moisson est inachevée, le temps des vendanges est proche.

Au nom du Gouvernement de la République, au nom de la Nation tout entière groupée derrière lui, je fais appel à votre vaillance, à celle des enfants que leur âge seul et non leur courage dérobe au combat.

Je vous demande de maintenir l'activité des campagnes, de terminer les récoltes de l'année, de préparer celle de l'année prochaine : vous ne pouvez pas rendre à la Patrie un plus grand service.

Ce n'est pas pour vous, c'est pour elle que je m'adresse à votre cœur.

Il faut sauvegarder votre subsistance, l'approvisionnement des populations urbaines et surtout l'approvisionnement de ceux qui défendent à la frontière, avec l'indépendance du pays, la civilisation et le droit.

Debout donc, Femmes Françaises, jeunes enfants, filles et fils de la Patrie ! Remplacez sur le champ du travail ceux qui sont sur les champs de bataille. Préparez-vous à leur montrer demain la terre cultivée, les récoltes rentrées, les champs ensemencés. Il n'y a pas dans ces heures graves de labeur infime ; tout est grand qui sert le Pays.

Debout à l'action, au labeur ! Il y aura demain de la gloire pour tout le monde.

Vive la République ! Vive la France !

Paris, le 6 Août 1914.

Pour le Gouvernement de la République :
Le Président du Conseil des Ministres,
RENÉ VIVIANI.

Nature : Proclamation de René Viviani, 6 août 1914.
Auteur : René Viviani, président du Conseil. Premier ministre du travail (1906), ministre de l’instruction publique et des Beaux Arts (1913-1914). Cofondateur du Parti Républicain-Socialiste, voie intermédiaire entre la SFIO et au Parti Radical-Socialiste. Socialiste réformiste.
Destinataires : les femmes françaises
Contexte :

- Guerre : 6 août 1914, 3 jours après la déclaration de guerre de l’Allemagne à la France. 3,8 M d’hommes mobilisés.
- Travail féminin :
    - 1911 : 36,9% de la population active.
    - Baisse tendancielle de la part des femmes dans activité salariée, en particulier des femmes mariées. Salaire d’appoint.
    - 4/10 agricultrices, 3/10 ouvrières, 1/10 commerce, 1/10 services domestiques.

Intérêt : Texte qui souligne besoin de remplacement de la main d’oeuvre masculine partie au front par une main d’oeuvre féminine. Il s’agit d’une exhortation gouvernementale à la reprise par les femmes du travail délaissé par les hommes, dans le cadre d’une guerre qui est alors envisagée comme courte et éphèmère. Souligne aussi contours du travail féminin au début du vingtième siècle : principalement agricole et relais du travail du mari (on ne s’adresse pas aux femmes en tant qu’individus, elles doivent répondre à l’appel de leurs pères, de leurs fils, de leurs maris…)

Précision méthodologique :





- Discours prononcé au début du conflit, organisation d’urgence. À ce moment là aucune idée de la durée du conflit à venir.
- Pêché mortel en histoire : prédire l’avenir, faire de la téléologie. Donc dans votre problématique (si vous tombez sur un document comme ça) ne pas inclure la fin de l’histoire.
- Citations qui confirment idée que R Viviani pense que le conflit sera de courte durée :
  - « la moisson est inachevée, le temps des vendanges est proche », « terminer les récoltes de l’année, de préparer celle de l’année prochaine » « préparez vous à leur montrer demain la terre cultivée ». « il y aura demain ».

Quelle est la thèse de l'article et sa structure Pourquoi Laura Lee Downs choisit-elle l'industrie métallurgique ?





- Paradoxe entre entrée des femmes dans l'industrie métallurgique, répondant à un besoin main d'œuvre lors de la mobilisation industrielle, et justification d'une échelle de bas salai féminin.
- Article écrit par Laura Lee Downs, historienne du genre et du travail dans le premier vingtième siècle.
- Choix de la métallurgie :
  - Etudie double déplacement dans le monde du travail durant 1GM :
    - transformations techniques (**rationalisation** et **mécanisation** du travail)
    - transformations sociales (**féminisation** d'une main d'oeuvre traditionnellement masculine).
- Question de l'article : Face à l'entrée de nombreuses femmes dans la métallurgie, secteur l'industrie traditionnellement masculin, comment les patrons réorganisent-ils les processu de production et de commandement pour adapter les femmes à leur lieu de travail ? Dans quelle mesure cette réorganisation enterrine-t-elle une nouvelle **division sexuée** du trava ?
- Cinq parties (chronologiques)
  - Le début du conflit et la prise en main de cette main d'oeuvre féminine par les entreprises de GB et de Fr
  - Guerre et circulations des femmes dans les secteurs de l'industrie
  - Les registres de justification d'un salaire spécifiquement féminin
  - L'établissement d'une échelle de bas salaires féminins en France
  - Une inégalité salariale plus forte en GB en dépit d'un salaire à la pièce égal.

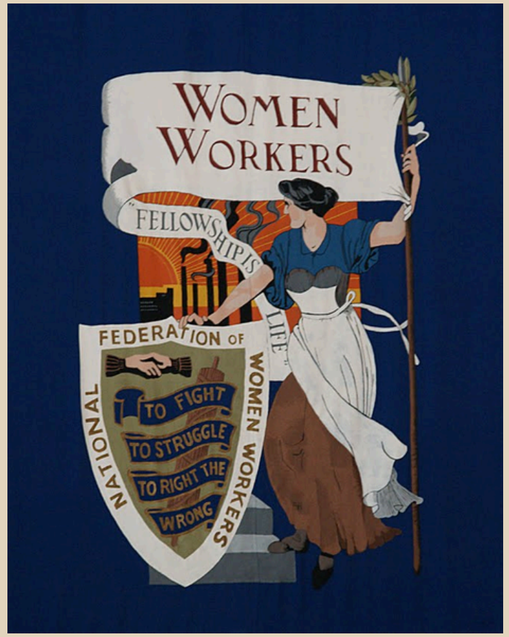
Comment le patronat justifie le maintien d'une distinction genrée des salaires ? Qu'est-ce qu'un salaire d'appoint féminin ?

1. Idée d'un salaire sur la base des « besoins naturels » ou habituels des femmes.
2. Peur que femmes travaillent moins si payées comme les autres, salaire à la pièce donc moyen d'augmenter productivité.
3. Paiement des équipements.

- **Salaire d'appoint** : idée que homme salaire familial alors que femme salaire individuel, travail uniquement pour compléter gain principal du mari.
- Pendant 1GM en Fr: Gouvernement verse une allocation pour épouse des mobilisés. 1,25 fr par jour, 0,5 fr par enfant.



À partir de quelle année les femmes se mobilisent-elles contre les inégalités salariales ? Pourquoi ne le font-elles pas avant ?



- 1916.
- Raisons légales : toute interruption du travail est considérée come une trahison contre le pays et les soldats.
- En Angleterre : le taux de syndicalisation des travailleuses a augmenté de 160%.


LONDON TRAM AND BUS WORKERS ON STRIKE.

One of the few remaining buses. A crowd besieging a Shepherd's Bush bus in Piccadilly-circus yesterday afternoon.

An informal conference at Putney. A wounded "Tommy" wants to know why he has to walk.

Pourquoi Laura Lee Downs choisit-elle la France et la Grande Bretagne ?

- Mouvement similaire dans arrivée des femmes dans secteur central et masculin qu’est la métallurgie à la suite de la mobilisation industrielle.
- Deux pays différents : pas la même culture politique, pas le même développement industriel et économique.
- Et pourtant mêmes conséquences : mise en place d’une échelle de bas salaires féminins à la fin du conflit

- **Qui sont les acteurs qui encadrent les revendications salariales féminines ?**
  - Syndicats : Syndicats position ambivalente. Culture syndicale masculine, voire opposée au travail féminin (cf. Affaire Couriau).
  - Industriels : premiers à prendre en charge arrivée massive d'une main d'oeuvre féminine en usine, ensuite dialogue avec Etat. Economie mixte qui définit la mobilisation industrielle.
  - Etat : qui met en place politique salariale avec industriels, cf. circulaire L2.

- **Pourquoi ne peut-on pas parler de l'instauration d'une égalité de salaires horaire en Grande Bretagne ?**
  - si circulaire L2 de mars 1915, entérine double grille salariale en France, GB reconnait égalité salariale f/h.
  - Inégalités de salaires beaucoup plus fortes (20% en moyenne en France contre 30% à 50% en GB).
  - les salaires à la pièce. Justification de distinction salariale pour survie de l'industrie

Commentaire du document (2) : rédiger un plan et le développement

- Une fois que vous avez votre problématique : Classez les thèmes dégagés auparavant et que vous les organisiez dans un plan.
- Réfléchir de la façon qui suit : thème-citation du texte-commentaire-phrase de bilan.

- Brouillon : titre aux parties, aux sous parties.
- Votre plan ne doit pas être linéaire. Articulations du plan doivent être fluide. 2 à 4 parties. Attention à l'équilibre des parties, un plan déséquilibré peut vous placer dans une position délicate.

- Développement : articuler explication et critique du document.

Structure d’une sous partie :

- Argument
- Citation
- Explication
- Interprétation

==> une sous partie peut regrouper plusieurs exemples, l’essentiel est que votre argument soit bien illustré, explicité, éclairé par votre propos.

Conclusion : l’étape négligée, mal aimée, piétinée… ce qu’il ne faut pas faire !!

Intérêt du document, ses apports à la connaissance historique

Réponse à la problématique

Portée du document, une ouverture

Quelles sont les conséquences de la guerre et des Unions sacrées sur les conditions de travail à l’arrière dans les pays européens belligérants. Quelles catégories de main-d’œuvre sont également mises à contributions dans l’effort de guerre ? Pourquoi et dans quelles conditions ?

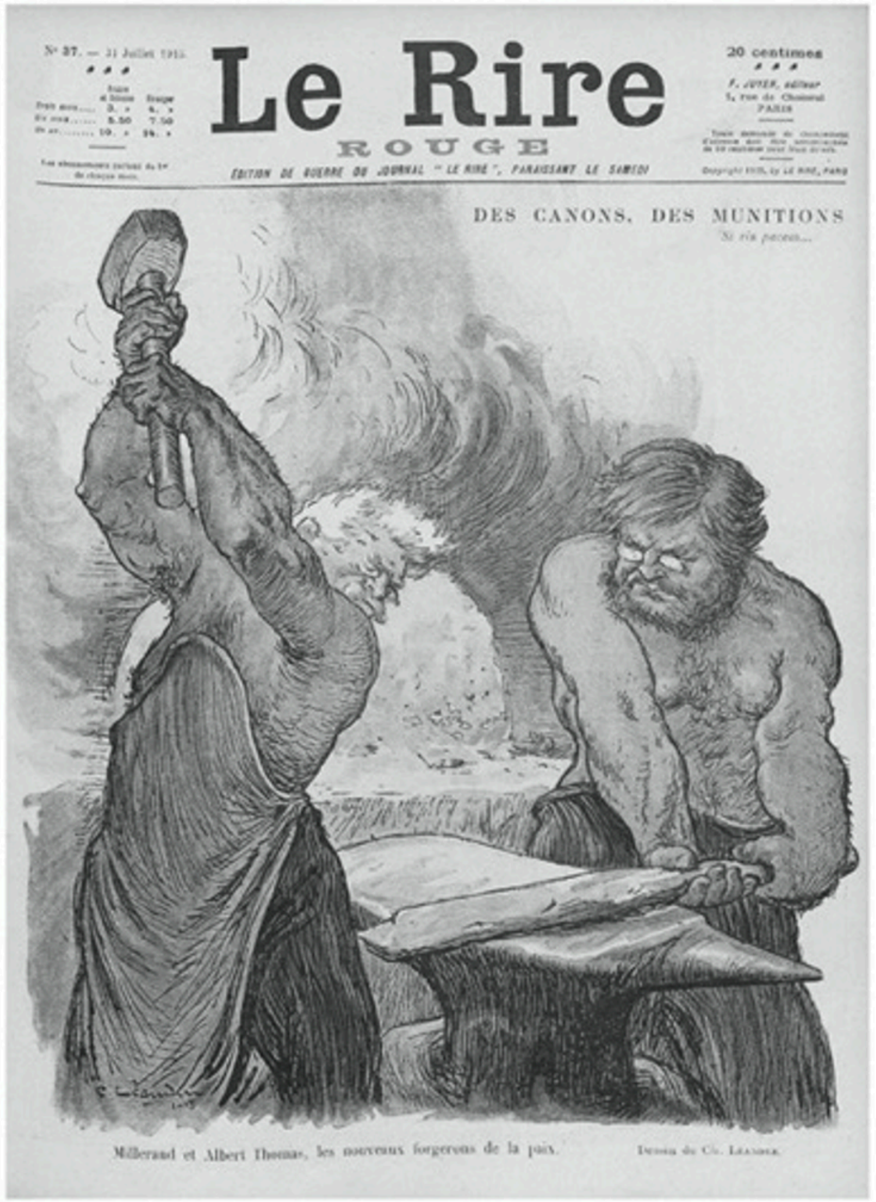
Document 1. Discours d'Albert Thomas (sous-secrétaire d'État de l'Artillerie et des Munitions) aux ouvriers des usines du Creusot, 18 avril 1916.

« Mesdames, Messieurs,

Aujourd'hui, comme il y a huit mois, après avoir, pendant une journée, regardé, suivi, admiré votre œuvre, j'ai voulu vous retrouver ici, me sentir encore une fois avec vous, cœur à cœur. [...] Maintenir notre effort, oh je sais combien cela est difficile à l'usine peut-être plus encore qu'à l'armée. Maintenir l'effort quand la fatigue se glisse immédiatement dans les muscles et les nerfs, quand on sent qu'autour de soi renaissent les douces habitudes quotidiennes, quand on est sollicité à tout instant de reprendre la vie accoutumée de la paix. Maintenir l'effort sous les fumées du Creusot, pendant les journées pluvieuses et tristes, sans avoir la joie sublime du combattant, je le sais, cela aussi est peut-être héroïque. Mais cet héroïsme est nécessaire, il importe que tous, à l'intérieur, depuis le gouvernement, depuis le Parlement, jusqu'aux plus modestes ouvriers de la plus petite usine de guerre, nous ne perdions pas une minute la conscience du devoir qui nous incombe. Ce devoir, c'est de vouloir toujours faire mieux et plus : c'est de garder toujours vivante et lumineuse cette flamme que nous avons tous senti jaillir en nous, au jour de la mobilisation : cette flamme qui nous a réchauffés à toutes les heures d'angoisse, la flamme ardente et pure de l'esprit de guerre.

L'esprit de guerre, c'est l'esprit de sacrifice et d'abnégation, la conscience des devoirs collectifs qui nous dominent, c'est la subordination de tous les intérêts particuliers à l'intérêt commun, l'assentiment à la discipline et à l'organisation sociale, la volonté de tendre toutes ses forces pour le salut de la patrie. Cet esprit de guerre, il a déjà, chez nous, enfanté des merveilles, des merveilles dans l'organisation industrielle, dans les rapports de l'État à l'industrie.[...] Maintenant, mes amis, pensez-vous que cette politique d'union sacrée et d'organisation ait fait son temps ? Admettiez-vous que, dans les débats où se retrouvera certainement la nation, il ne subsistera rien de cette concorde nationale ? cet esprit de guerre, est-ce que nous allons le laisser disparaître et ne pensez-vous pas que c'est en lui que vous trouverez la force suffisante non seulement pour faire face à tous les efforts nouveaux de la guerre, mais aussi pour préparer la France nouvelle, la France de demain qui sortira plus noble et plus grande de la victoire ? [...] La force matérielle viendra au secours du droit. Forgez, tournez, usinez, camarades. Vous usinez pour la victoire. Vous usinez pour la France de demain, celle qui toujours défendra le droit, mais qui, puisqu'il le faut, saura l'imposer par la force. »

Document 2. Couverture du journal satirique, *Le Rire rouge*, 31 juillet 1915.



***under Munitions Act*, Londres/Edinbourg, Hodge, 1918, p. 185-188.**

Modifications des conditions de travail : Le Programme II, § 7 stipule : « Les travailleurs concernés seront avertis en temps voulu, partout où ce sera réalisable, de toute modification que l'on souhaite apporter suite à la transformation d'un établissement en établissement contrôlé, et des facilités pour organiser une consultation locale avec les travailleurs ou leurs délégués leur seront données s'ils le désirent ». Procédure : Le Ministre est d'avis que la procédure suivante soit adoptée par un établissement contrôlé lorsqu'une modification quelconque est apportée aux conditions de travail.

1/ Les travailleurs d'un atelier dans lequel un changement sera apporté devraient être priés par l'employeur de désigner une délégation représentative de leur groupe accompagne de leur délégué syndical local s'ils le souhaitent, à qui le détail des modifications proposées pourrait être expliqué.

2/ Au cours de l'entrevue l'employeur, après avoir expliqué les modifications proposées et donné la date où l'opération sera effective, devrait sans restriction donner entière liberté à la délégation d'aborder tous les problèmes s'y rapportant dont ils souhaitent débattre. [...]

Ces instructions sont strictement limitées au temps de guerre et sont soumises à l'obligation de se conformer au Programme II de l'Act sur les Armements.

1/

2/ Là où la main-d'œuvre masculine semi-qualifiée ou non qualifiée est employée à des tâches identiques à celles habituellement accomplies par de la main-d'œuvre qualifiée, les taux horaires, le paiement à la pièce et les primes de bonification horaires seront les mêmes que celles obtenues habituellement pour les tâches accomplies par de la main-d'œuvre qualifiée.

3/ Là où le personnel qualifié est employé à l'heure actuelle, il ne sera pas remplacé par de la main-d'œuvre moins qualifiée, à moins qu'un autre emploi de qualification équivalente ne lui soit offert sur place, ou en un autre endroit.

4/ Les tarifs du travail aux pièces et les primes de bonification horaires, une fois établies, ne seront pas modifiées, sauf si les moyens et méthodes de fabrication sont changés.

5/ Les indemnités dues pour heures supplémentaires, travail posté de nuit, dimanches et congés seront payés aux ouvriers sur les mêmes bases que les ouvriers qualifiés.

Document 4. La main d'œuvre coloniale dans les usines de guerre en France (1914-1918).

Le général Famin, directeur des troupes coloniales au ministère de la Guerre rédige, en avril 1916, une note relative au recrutement de la main d'œuvre coloniale nord-africaine et chinoise.

« Les Indochinois […] sont en général doux et soumis, mais apathiques et partisans de la théorie du moindre effort. Pour en obtenir un travail sérieux et suivi, il faut les surveiller de près et les intéresser autant que possible en les mettant à la tâche. De petite taille et peu robustes, ils peuvent néanmoins rendre de bons services dans les travaux qui n'exigent pas de force ni de fatigue, mais de l'adresse et de la patience. Leur rendement comme travail qui, en moyenne, représente environ les 2/3 de celui de l'ouvrier français, est assimilable, en général, au rendement du travail féminin […]. Les Nègres ne sont guère utilisables que pour les travaux de force et comme chauffeurs. […] Le Marocain […] est robuste, sobre, travailleur, économe ; placé dans une bonne ambiance morale, dirigé avec fermeté mais sans brutalité, il conservera ses qualités de race. […] L'expérience faite sur les Tunisiens en service dans les établissements de la guerre a montré que ces ouvriers, embauchés comme manœuvres, étaient susceptibles de rendre de plus utiles services. Ils peuvent s'élever, se perfectionner, s'instruire, mais ils assimilent aussi très rapidement les vices de l'ambiance, et il est nécessaire d'exercer sur eux une tutelle morale. […] Les Kabyles sont robustes, sobres, énergiques, faciles à conduire quand on connaît la manière dont ils doivent être traités. Ils se plient sans difficulté aux exigences du travail mais ils sont âpres au gain, et n'ont qu'un rêve : amasser des économies pour devenir propriétaires ».

Extrait de Vigna, Xavier, *Les ouvriers dans la France des usines et des fabriques, 1880-1890*, Paris, Les Arènes, 2014.

Document 5. Ouvriers Tonkinois encadrés par des soldats français le 26 mai 1917
© Bibliothèque de documentation internationale contemporaine-MHC.



REPUBLIQUE FRANCAISE

Aux Femmes Françaises

La guerre a été déchaînée par l'Allemagne malgré les efforts de la France, de la Russie, de l'Angleterre pour maintenir la paix.

A l'appel de la Patrie, vos pères, vos fils et vos maris se sont levés et demain ils auront relevé le défi.

Le départ pour l'armée de tous ceux qui peuvent porter les armes laisse les travaux des champs interrompus : la moisson est inachevée, le temps des vendanges est proche.

Au nom du Gouvernement de la République, au nom de la Nation tout entière groupée derrière lui, je fais appel à votre vaillance, à celle des enfants que leur âge seul et non leur courage dérobe au combat.

Je vous demande de maintenir l'activité des campagnes, de terminer les récoltes de l'année, de préparer celle de l'année prochaine : vous ne pouvez pas rendre à la Patrie un plus grand service.

Ce n'est pas pour vous, c'est pour elle que je m'adresse à votre cœur.

Il faut sauvegarder votre subsistance, l'approvisionnement des populations urbaines et surtout l'approvisionnement de ceux qui défendent à la frontière, avec l'indépendance du pays, la civilisation et le droit.

Debout donc, Femmes Françaises, jeunes enfants, filles et fils de la Patrie ! Remplacez sur le champ du travail ceux qui sont sur les champs de bataille. Préparez-vous à leur montrer demain la terre cultivée, les récoltes rentrées, les champs ensemencés. Il n'y a pas dans ces heures graves de labeur infime ; tout est grand qui sert le Pays.

Debout à l'action, au labeur ! Il y aura demain de la gloire pour tout le monde.

Vive la République ! Vive la France !

Paris, le 6 Août 1914.

Pour le Gouvernement de la République :
Le Président du Conseil des Ministres,
RENÉ VIVIANI.



Plan :

I.**Un État qui accroit son interventionnisme économique face à une mobilisation industrielle sans précédent**

A) Organiser une guerre de longue durée
B) Les usines, un front à part entière
C) Union nationale et dialogue social

II. **Main d'œuvre renouvelée au service de la mobilisation industrielle appuyé par une division sexuée et ethnique du travail**

A) Une main d'œuvre non qualifiée pour remplacer les soldats partis au front :
B) Des femmes au travail
C) Une main d'œuvre coloniale pour suppléer les manques

I.**Un État qui accroit son interventionnisme économique face à une mobilisation industrielle sans précédent**

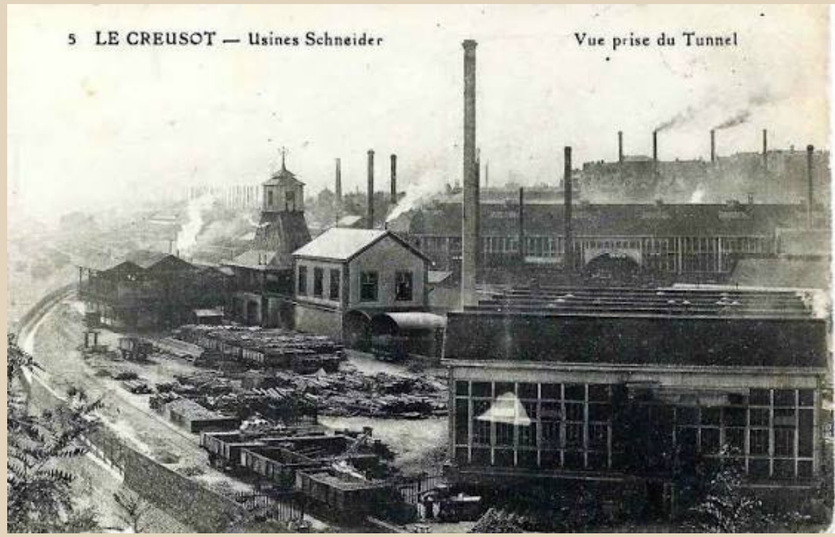
A) Organiser une guerre de longue durée

- **Doc 1**

o Exigences de productivité pour faire face à un conflit qui s'enlise : « Maintenir notre effort, oh je sais combien cela est difficile à l'usine peut-être plus encore qu'à l'armée. Maintenir l'effort quand la fatigue se glisse immédiatement dans les muscles et les nerfs, quand on sent qu'autour de soi renaissent les douces habitudes quotidiennes, quand on est sollicité à tout instant de reprendre la vie accoutumée de la paix. Maintenir l'effort sous les fumées du Creusot, pendant les journées pluvieuses et tristes, sans avoir la joie sublime du combattant, je le sais, cela aussi est peut-être héroïque » (l.3-9, Doc.1).

==> « exhubérance de l'Etat » dans le domaine économique. Depuis septembre 1914, mise en place d'une économie mixte de guerre. Guerre industrielle qui s'installe en 1915.

- En 1917 : 1,7 M de travailleurs·ses à contribution. .
- Usines schneider : bastion de la guerre industrielle, et microcosme de la mobilisation des mondes ouvriers.



o « Cet esprit de guerre, il a déjà, chez nous, enfanté des merveilles, des merveilles dans l'organisation industrielle, dans les rapports de l'Etat à l'industrie » (D 1, 19-20)

==> Injonction à la productivité maximale. « sacrifices sociaux nécessaires » : dégradation des conditions de travail causées par la guerre. Suspension de la protection légale des travailleurs mise en place depuis le 19e s. Allongement des journées de travail, multiplication des accidents du travail, inflation et baisse du pouvoir d'achat des ouvrier·es. Totalisation du conflit.

I.**Un État qui accroit son interventionnisme économique face à une mobilisation industrielle sans précédent**

B) Les usines, un front à part entière

Doc 1 :

o « Pensez-vous que cette politique d'union sacrée et d'organisation ait fait son temps ? admettiez-vous que, dans les débats où se retrouvera certainement la nation, il ne subsistera rien de cette concorde nationale ? » (20-22).

=> projet d'union industrielle pronée par A Thomas, promesse d'intégration des ovuriers dans la nation française. Sillage de l'organisation du congrès des organisations syndicales des pays alliésà Leeds en grande bretagne en juillet 1916 pour la création d'un congrès ouvrier mondial. Union sacrée à l'usine, équivalence du front et de l'arrière.

I.Un État qui accroit son interventionnisme économique face à une mobilisation industrielle sans précédent

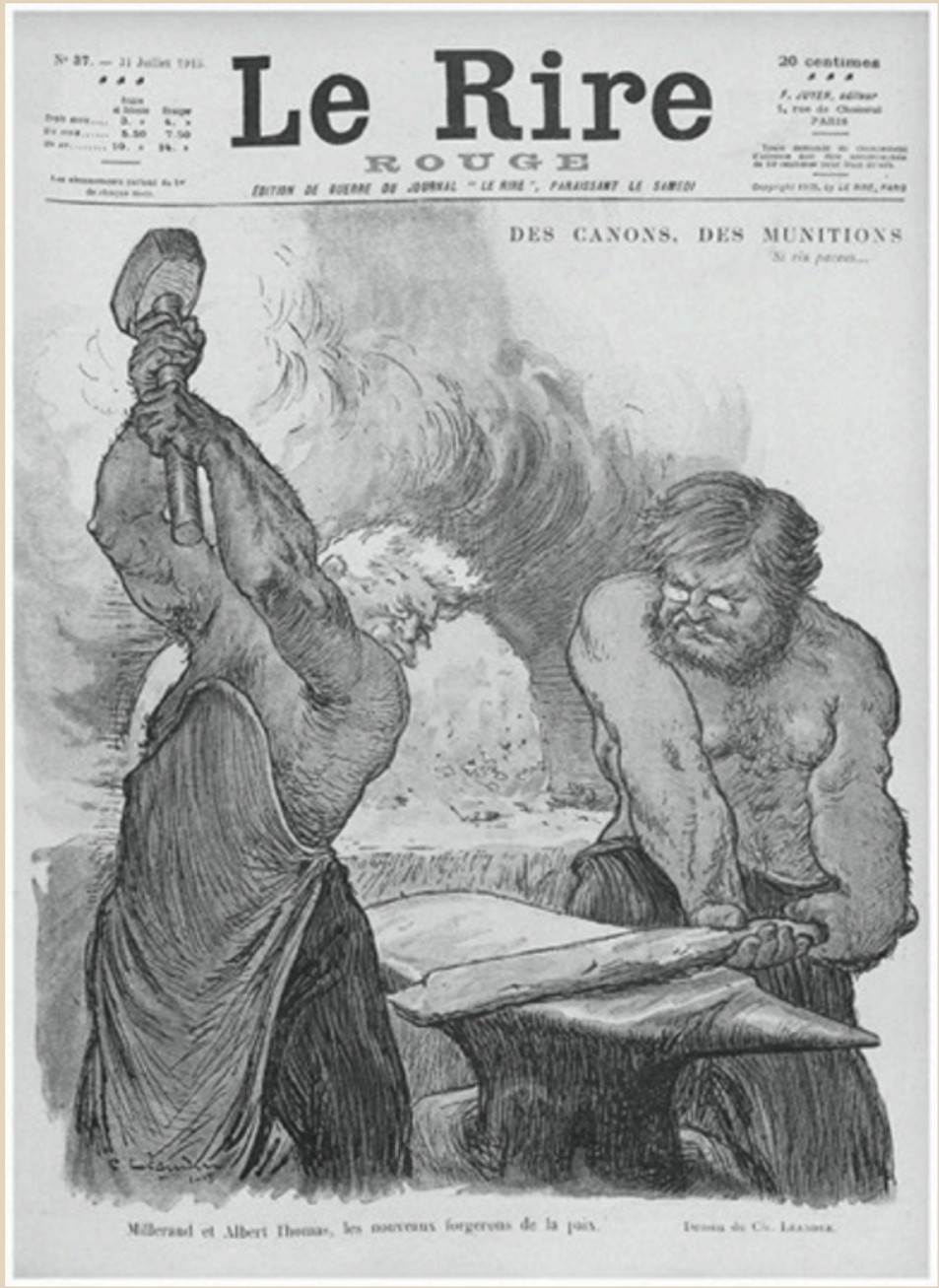
C) Union nationale et dialogue social

– **Doc 2 :**

o Un projet d'union nationale en contradiction avec le projet socialiste porté par certains membres du gouvernement : couverture « les nouveaux forgerons de la paix » vise aussi le ministre Alexandre Millerand, SFIO comme Albert Thomas.

– **Doc 3 :**

oDes tentatives d'organisation du dialogue social : Doc 3, L6 : « Les travailleurs d'un atelier dans lequel un chagnement sera apporté devraient être priés par l'employeur de désigner une délégation représentative de leur groupe accompgné de leur délégué syndical local » ; « l'employeur (…) devrait sans restriction donner entière liberté à la délégationd 'aborder tous les problèmes s'y rapportant dont ils souhaitent débattre ».



II. **Main d’œuvre renouvelée au service de la mobilisation industrielle au service d’une division sexuée et ethnique du travail**

A) Une main d’œuvre non qualifiée pour remplacer les soldats partis au front :

o Doc 3 :

- Circulaire L3 du 24 janvier 1917 : « Les activités auxquelles le personnel qualifié est employé à l’heure actuelle mais qui, en raison de leurs caractéristiques, peuvent être accomplies par une main-d’œuvre semi-qualifiée ou non qualifiée peuvent être réalisées par ladite main-d’œuvre en période de guerre. ».
- Diversité de la mo : 1918 : 496k ouvriers soldats mobilisés, 423k femmes, 425k hommes civils, 113k enfants de moins de 18 ans, 108k étrangers, 61k coloniaux et 40k prisonniers de guerres, 13k mutilés de guerre

II. **Main d'œuvre renouvelée au service de la mobilisation industrielle au service d'une division sexuée et ethnique du travail**

B) Une féminisation du marché de l'emploi limitée et entérinant une gestion sexuée des classifications

– **Doc. 6 :** Dès 1914, femmes appelées à remplacer hommes au travail. Appoint.
Encadrement progressif de la main d'œuvre féminine : Comité du travail féminin, commission consultative du travail.

- **Doc.7** : A A partir de 1915, Board of trade appelle toute femme désireuse de contribuer à l'effort de guerre en travaillant dans industrie, agriculture ou commerce à s'inscrire sur le register of women for war service. Mais inégalités de salaire, et surtout, conditions de travail précaires, notamment pour la santé.
En France, munitionnettes doivent tourner 2500 obus de 75 soit 4500 kg de métal plus de dix heures par jour.


EXCELSIOR
Journal Illustré Quotidien
Des "munitionnettes" qui travaillent parmi les fleurs



II. **Main d'œuvre renouvelée au service de la mobilisation industrielle au service d'une division sexuée et ethnique du travail**

C) Main d'oeuvre coloniale et division racialiste du travail

- **Doc 4 :** Note rédigée par le général Famin, directeur des troupes coloniales pour le Ministère sur le recrutement parmi les coloniaux. Consacre une division du travail par catégories ethniques selon une conception raciste de la société.

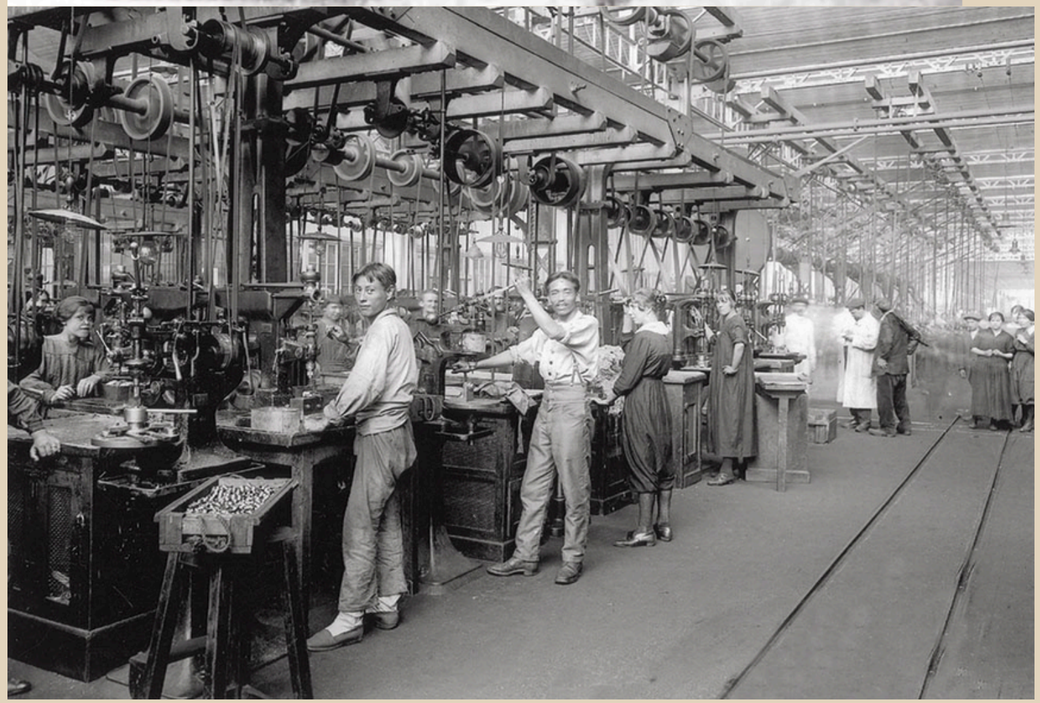
→ 225000 coloniaux et chinois ==> Majorité d'Algériens (80000), Marocains (35000), Tunisiens (18500), Indochinois (49000), Chinois (37000) et autres groupes.

→ Encadrement par l'Etat : Commission interministérielle de la main d'œuvre; septembre 1915. Et trois organes entre 1915 et 1917 : Service de la main d'œuvre coloniale et chinoise (SOTC), service de la main d'œuvre étrangère (SMOE), Service de la main d'œuvre agricole (SMOA)

--> Double distinction : professionnelle et économique et raciale. Une division racialiste et sexuée du travail à l'usine : catégorisations ethniques prises en compte pour le recrutement et la division des tâches à l'usine







-Doc.5 :

- Main d’œuvre soumise à un étroit encdrement de l’armée, conditions de vie déplorables.
- Politique racialiste de la gestion de la main d’œuvre coloniale. Coloniaux et chinois : militarisés.
- Séparation des catégories ethniques sur le lieu de travail selon conceptions racistes. Peur aussi de convergence de revendications.
- Aussi : peur de l’union (conjugale) avec les femmes françaises

Bilan rapide

- 1GM modifie les rapports de production et l'organisation du travail.

- L'État accroit son interventionnisme économique pour soutenir l'effort d'une guerre qui se veut totalisante et demande une mobilisation industrielle considérable. Cette mobilisation industrielle s'appuie sur une économie mixte, dans laquelle Etat et industries travaillent conjointement, et soutiennent une exigence de rentabilité.
- Arrivée d'une main d'œuvre peu qualifiée, composée de femmes et de coloniaux. Cette main d'œuvre est encadrée (coloniaux), organisée de façon sexuée et racialiste et moins rémunérée que les ouvriers-soldats ou la main d'œuvre masculine qualifiée partie au front.

Pour la semaine prochaine

- Préparer le Doc 2 de la brochure (Décret du 17 janvier 1917).
- Vincent Viet, « Le droit du travail s'en va-t-en-guerre (1914-1918) », Revue française des Affaires sociales, 2002, p. 155-167.